

Cadre réservé à l'administration USP

Clf :		Scan	
Opp :		DPC	
BI		PA	

Bulletin d'inscription

Professionnels de santé

Cnam Pays de la Loire – Association de gestion

N° SIRET 32439762900118

N° organisme de formation 52440210544 - code APE 8542Z

♦ VOS COORDONNÉES

Civilité : Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : Numéro Département de naissance :

Profession :

Statut : libéral(e) salarié (e) de centre de santé salarié(e) d'établissement de santé

Tél. portable : Tél. fixe Fax :

Email (obligatoire) :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

N° d'adeli : N° de Siret :

Si vous êtes-vous en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez-vous d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

♦ VOTRE ÉTABLISSEMENT SI VOUS ÊTES SALARIÉ(E)

Raison sociale :

Nom de l'interlocuteur ou du responsable : Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Email :

N° de Finess : N° de Siret :

Cadre réservé à l'administration USP

♦ VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À

Thème :

Lieu : Dates :

Prise en charge (se référer au code couleur du planning) :

ANDPC **FIF-PL agrément collectif** **FIF-PL, FAF-PM ou OPCO** **Individuelle**

♦ PIÈCES JUSTICATIVES

- Le bulletin d'inscription rempli et signé après lecture des conditions générales ;
- Une feuille de soins barrée ;
- Pour les professionnels libéraux ayant « le statut de remplaçant », la copie de l'autorisation de remplacement ;
- La copie de la carte d'identité recto/verso ;
- La copie de l'attestation de versement URSSAF « Contribution aux fonds de formation des non-salariés » due au titre de votre activité pour l'année en cours (**FIF-PL agrément collectif**).

Voir les conditions générales et modalités d'inscription au verso ▼

Bulletin d'inscription

Professionnels de santé

Cnam Pays de la Loire – Association de gestion

N° SIRET 32439762900118

N° organisme de formation 52440210544 - code APE 8542Z

◆ MODALITÉS DE FINANCEMENT

⇒ Pour un règlement individuel :

Un chèque de règlement à l'ordre du Cnam Pays de la Loire – Association de Gestion du montant de la formation (cf. tarifs sur calendrier) à adresser avec le bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Vous pourrez effectuer une demande de prise en charge totale ou partielle auprès de votre organisme collecteur (OPCO, FAF-PM ou FIF-PL...)

OU

⇒ Pour une inscription financée par l'ANDPC

Pour le programme de DPC « Certification chimiothérapie », un chèque de règlement à l'ordre du Cnam Pays de la Loire – Association de Gestion de **145 €** correspondant au montant du stage pratique à adresser avec le bulletin d'inscription.

Pour le programme de DPC « Education thérapeutique 40h », un chèque de règlement à l'ordre du Cnam Pays de la Loire – Association de Gestion de **820.12 €** à adresser avec le bulletin d'inscription.

ET

⇒ Pour une inscription financée par le **FIF-PL agrément collectif** correspondant à votre cotisation à l'URSSAF de contribution à la formation continue professionnelle. Un budget annuel vous est alloué pour 2 à 5 jours de formations courtes maximum par an sans avance de frais.

Votre budget de formation FIF-PL ou FAF-PM **est cumulable avec votre enveloppe annuelle de DPC.**

◆ CONDITIONS GÉNÉRALES

Chaque session est soumise à un nombre limité de participants. Une session peut être reportée ou annulée lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant (3 inscrits minimum dans le cadre d'un agrément FIF-PL) ou lorsqu'un des formateurs est indisponible. Dans ce cas, l'organisme de formation ne peut être tenu pour responsable de cette annulation ou report de session. Cependant, l'unité de santé publique fait le nécessaire pour prévenir les inscrits, dans les meilleurs délais, du report ou de l'annulation.

Désistement total ou partiel

- Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, le coût de la formation reste du,
- Le participant a la possibilité de se faire remplacer par une autre personne,
- En cas d'annulation d'une inscription, le délai de rétractation est de 10 jours après l'envoi de votre bulletin,
- En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.

◆ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Je m'engage à retourner l'ensemble des pièces justificatives demandées J'atteste sur l'honneur

avoir pris connaissance des conditions générales.

Je reconnais avoir été informé(e) que la prise en charge se limite à l'enveloppe annuelle attribuée par l'organisme financeur (ANDPC, FIF-PL...) selon ma profession et mon statut professionnel.

Je m'engage à régler la totalité de la formation dans le cadre d'une prise en charge individuelle ou tout dépassement financier au Cnam Pays de la Loire – Association de Gestion avant le début de la formation.

Je m'engage à régler montant dû, en cas d'absence de prise en charge ou d'annulation total ou partiel de mon financement du fait du financeur (FIF – PL / ANDPC ou autres) une fois la formation réalisée.

Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée du dossier d'inscription complet et pour les programmes DPC, après validation de votre inscription sur le site de l'ANDPC.

Renseignez **Cnam Pays de la Loire – association de gestion**, organisme 15 68.

Fait à le

Signature

Merci de retourner le dossier complet (ce bulletin complété, signé et accompagné des pièces justificatives ainsi qu'un chèque de règlement le cas échéant) à :

Cnam - Unité de santé publique
25 boulevard Guy Mollet • BP 31115 • 44311 Nantes Cedex 3

Tél. 02 40 16 10 47 • mail : santepublique@cnam-paysdelaloire.fr